



Violence volontaire avec plus de 8 jours d'ITT

Par Visiteur

Bonjour !

Alors voilà, il se trouve qu'il y a quelques mois, pas plus de 2 mois, j'ai eu un problème.

C'était un soir où un ami et moi rentrions chez nous.

Mon ami, qui s'appelle Charley, 16 ans, avait eu un différent avec le petit frère d'un ancien Skinhead raciste appelé Thibault, qui a 14 ans, son grand frère raciste, Damien, a 19 ans. J'avais 16 ans donc à cette période.

La mère des 2 frères avait réglé l'histoire avec mon ami avec les gendarmes, et l'histoire était réglée.

Or, ce soir là, le grand frère de Thibault, commence à marcher vite vers mon ami pour régler ses comptes (je précise que Damien doit bien faire 1m95 pour 120 kg).

Ils parlèrent, quand Damien mis un coup de poing à mon ami.

Mon ami réagit en lui rendant le coup et j'ai réagi automatiquement comme mon ami l'aurait fait pour moi, je saute sur Damien, et le rue de coups.

Des gens nous séparent, Damien est très amoché, mon ami a un ptit bleu sur le visage, et moi rien, j'ai tout paré.

La mère de Damien porte plainte, et je suis reçu à la gendarmerie de ma ville, où je suis entendu.

Le gendarme parle de violence volontaire, et Damien a eu plus de 8 jours d'ITT. Je n'ai exprimé aucun regret en précisant comme je viens de le dire, que mon ami aurait fait de même pour moi.

Je précise, qu'à la fin de la bagarre, Damien insultait mon ami de "Sale nègre" etc.

J'attends mon jugement, bien que ça ne soit pas maintenant.

Mon casier est vierge, quelles sanctions est-ce que j'encours ?

On m'a parlé de sursis etc. mais cela pourrait-il aller jusqu'à la détention pour mineur ?

Je rappelle que Damien a frappé un mineur, et a donné le premier coup.

Merci d'avance pour vos précieuses réponses !

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Je comprends tout à fait la situation mais il y a bien eu violences volontaires et ce quand bien même il y aurait eu provocation de la part de l'autre.

En effet l'excuse de provocation a disparu.

Ceci étant il est très peu probable que le juge vous condamne à une peine de prison ferme compte tenu des circonstances de l'affaire et de votre casier.

En tout état de cause la peine encourue est d'un an et demi car vous bénéficiez de l'excuse de minorité.

Il s'agit de la peine maximale.

Cordialement

Par Visiteur

Merci de votre réponse !

En effet pour la peine encourue maximale, je la connaissais.

Pouvez-vous simplement évaluer à peu près la peine que j'encours.

Je sais que c'est difficile de faire ça car pendant le jugement pleins de choses peuvent jouer...mais sachant que je n'ai exprimé aucun remords (ce qui est négatif je pense, mais je n'avais pas réfléchi...), devrais-je en exprimer pour alléger la peine ?

Donc alors, pensez-vous, sursis (si oui combien de mois environ ?) ? Detention pour mineur ?

Merci d'avance !

Par Visiteur

Bonsoir Monsieur,

Pouvez-vous simplement évaluer à peu près la peine que j'encourt.

Malheureusement cela m'est impossible.

Je ne peux pas préjuger de la décision du juge et cela est d'autant plus délicat que je n'ai pas l'ensemble des éléments en mains.

De toute façon quand bien même cela serait le cas, le prononcé de la peine appartient au juge et il se base sur l'ensemble des éléments qui sont débattus contradictoirement devant lui.

Ceci étant je doute fort que vous soyez condamné à de la prison ferme.

Il est bien évident que l'expression de remords est toujours la bienvenue.

Cordialement

Par Visiteur

Je vous remerci pour vos réponses !

Je n'ai plus qu'à attendre le jugement, et puis je verrai bien...

Merci encore !

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

J'espère sincèrement que tout se passera pour le mieux.

Bon courage.

Bien cordialement